

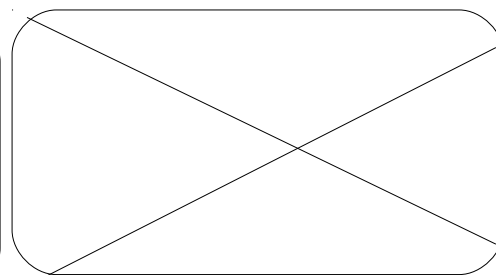
**Syndicat National Unitaire de l'Enseignement Professionnel**  
Bourse du travail 32 avenue de l'Europe 38030 GRENOBLE  
Tél/Fax : 04 76 09 49 52 <http://grenoble.snuep.fr/>

**Journal d'informations syndicales de l'Académie de GRENOBLE**  
**Juin 2017**

DÉPOSÉ LE 01/06/2017

**Sommaire**

Page 1 : Édito et Sommaire  
Page 2 : Déclaration liminaire au GT Congés formation  
Page 2 : Courrier Région refus FSU de siéger au CAEN  
Page 3 : Transformation des postes SEP en postes LPO  
Page 3 : Déclaration préalable à la CAPA PLP changement d'échelon  
Page 4 : Congrès National à Bourges  
Page 4 : Risque de Régionalisation de l'enseignement professionnel



**EDITO**

Le dimanche 7 mai 2017, les Français ont élu leur nouveau Président de la République : Emmanuel Macron. De gré ou de force, ils lui ont donné leur accord pour que le futur gouvernement conduise une politique de réforme du pays fondée sur de nombreux changements. Outre la mise en place d'une loi travail remaniée dans l'été par ordonnances, l'enseignement professionnel sera touché par un renforcement de l'apprentissage et du pouvoir des entreprises dans de nombreux domaines. Le SNUEP-FSU a toujours dénoncé et combattu ces attaques récurrentes, il sera encore plus offensif sur ces dossiers. Nous voulons porter nos ambitions d'un enseignement professionnel de qualité pour nos élèves mais également une formation solide du citoyen responsable par le biais d'une approche sérieuse de l'histoire, des sciences, des lettres et des arts sans oublier les langues. En tentant de développer l'apprentissage même à l'intérieur de nos établissements, les gouvernements précédents avaient déjà fortement exprimé leurs souhaits de répondre aux injonctions du patronat. Le SNUEP-FSU n'a cessé de réclamer un investissement massif de moyens matériels et humains dans l'enseignement professionnel public. L'inefficacité de l'apprentissage dans la lutte contre le chômage a largement été prouvée au cours des deux quinquennats précédents. Alors que des promesses de révision de certaines mesures jugées impopulaires et inadaptées seront mises en œuvre dans le premier degré : retour à la semaine de 5 jours de travail, plafonnement à 12 élèves dans certaines classes en REP, et dans le second degré : réintroduction du latin et des classes bilingues en collèges, une fois de plus, l'enseignement professionnel restera « le parent pauvre », doublement sanctionné par une volonté plus que jamais renforcée d'introduction de l'apprentissage et de la régionalisation de nos statuts.

Les batailles à venir seront rudes, seuls et isolés, nous serons affaiblis, ensemble et solidaires, nous transformerons nos revendications en victoires.

A la rentrée prochaine, je ne serai plus secrétaire académique, après de longues années de « bons et loyaux services », je ferai valoir mes droits à la retraite. Le congrès académique de janvier a élu démocratiquement Pascal Michelon et Bertrand Guillaud-Rollin à ces responsabilités. J'ai confiance en leurs capacités à mener à bien les luttes futures à vos côtés, ils seront à votre écoute et vous apporteront toute leur aide dans vos établissements.

Le Bureau académique de Grenoble vous souhaite une très bonne fin d'année scolaire, un bel été et vous retrouvera avec plaisir en septembre.

Lan Tran

**Pour l'enseignement professionnel**  
**> Offensifs et engagés!**

Journal

**Journal d'informations syndicales de l'Académie de GRENOBLE**

**1**

**DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU AU GT CONGÉ FORMATION DU 14 FÉVRIER 2017**

Depuis 2009, les modalités d'attribution des congés formations ont connu des évolutions positives : joindre les maquettes pour les diplômes universitaires ou les préparations à l'agrégation n'est plus nécessaire : les collègues désireux de se former en FLE qui voient leurs demandes examinées au barème et non sur l'avis du DRH... Ces modifications sont à mettre à l'actif de ces GT qui ont permis de montrer les difficultés, voire les aberrations, d'un système contre lequel nous nous étions et restons opposés.

Il demeure cependant encore aujourd'hui des approximations dans ce système : pourquoi retrouvons-nous des demandes de collègues PLP pour préparer un CAPET dans le groupe 1, quand nous constatons dans le groupe 2 des demandes de certifiés voulant préparer un autre CAPES, ou une agrégation différente de leur CAPES (d'ailleurs, où placeriez-vous un professeur documentaliste voulant préparer une agrégation interne ?). De même, comment comprendre que des collègues désireux de préparer une certification complémentaire se retrouvent en groupe 2 alors que ces derniers devront toujours enseigner leur discipline de recrutement ? La même logique que pour les formations FLE devrait être appliquée. Nous retrouvons encore des annotations manuscrites sur les dossiers du groupe 2 comme « pas de perspective de reconversion », classant la demande comme non prioritaire ! Ces collègues devraient avoir le droit que leur demande soit examinée à égalité avec les autres, c'est-à-dire au barème.

Le poids des demandes pour l'agrégation interne est toujours écrasant. Nous demandons toujours que l'administration octroie des décharges de service pour la préparation de ce concours qui bénéficiera au final à l'institution, comme le permet le décret de 2007 sur la formation. Le système des classes d'âge continue ses effets négatifs avec des collègues qui, du fait du changement de classe d'âge, voient s'éloigner leur congé.

Enfin, nous ne pouvons que noter que la situation ne s'améliore pas cette année avec une hausse des demandeurs de 4,5 % quand le volume de congé n'augmente que de 3,6% .

Tout cela, nous le pointons depuis 2009. Nous pensions cependant que le système allait évoluer cette année. En effet, nous dénonçons depuis 2009 les modalités d'attribution des congés par programme de la LOLF et non par corps, alors que les CAPA de chaque corps doivent être consultés. Nous avons bien compris que ce GT d'ailleurs, en amont du CTA où seront présentés les volumes de congés, n'a qu'une fonction pratique pour identifier les futurs berceaux de stagiaires. Rien n'indique dans la circulaire que les demandes seront examinées par programme de la LOLF et non par corps. Notre demande d'une attribution par corps n'est pas un simple point technique ; les entrées dans le métier (durée d'études, expériences professionnelles) créent des inégalités.

**Lors du CTA du 15 mars 2016, les représentants de la FSU ont demandé « que la répartition se fasse selon les différents corps ». La réponse de Madame la Secrétaire générale a été très claire : « elle estime que l'on peut effectivement différencier les corps ». Nous ne comprenons donc pas qu'aujourd'hui les propos de Madame la Secrétaire générale ne soient pas traduits en acte. Cela n'annule pas le travail de vérification des situations fait en amont de ce GT.**

Pour terminer, nous tenons à remercier les gestionnaires avec qui nous avons pu corriger des erreurs.

**REFUS DE LA FSU DE SIÉGER AU CAEN**

Madame le Recteur,  
Madame la vice-Présidente,

Les représentants des personnels de la FSU ne siégeront pas lors du CAEN du 6 avril 2016. Alors que nous avons déjà dénoncé le nombre de points relevant des compétences de la Région « devant faire l'objet d'une présentation en séance » lors du CAEN précédent, nous nous retrouvons devant la même formule et une absence de documents préparatoires pour la partie II relevant des compétences de la Région. Comment dans ces conditions préparer utilement cette instance ?

Pour la FSU, le CAEN doit être un lieu d'échange d'idées et d'élaboration de la politique académique d'éducation. Il semble que pour l'exécutif régional, il ne s'agit que d'une chambre d'enregistrement d'une politique arrêtée ailleurs, où l'on ne concède aux représentants des personnels et des usagers que le droit de demander des éclaircissements et de poser des questions.

Nous entendons, par notre refus de siéger dans ces conditions, protester contre ce détournement d'une instance de concertation qui fut autrefois riche de sa diversité et de ses confrontations de points de vue.

Pour la coordination académique de la FSU

Jacques AGNES

## TRANSFORMATION DES POSTES SEP EN POSTES LPO

Lors du CTA portant à l'ordre du jour cette question, les représentants du SNUEP dans la délégation de la FSU ont interpellé le rectorat afin d'obtenir des éclaircissements sur plusieurs points :

Les raisons de cette décision :

-Pour l'administration, il s'agit de favoriser le travail entre les équipes dans l'intérêt des élèves, notamment leur orientation. Nous avons répliqué que ce travail existait déjà. De plus, la perception institutionnelle des relations entre les personnels de LP et de LGT ne correspond absolument pas à la réalité du terrain pour les 3 établissements savoyards concernés par cette fusion à la rentrée prochaine. Par ailleurs, pour nombre de collègues concernés, ceci est perçu comme une fragilisation du statut des PLP car le lycée professionnel avec les postes rattachés à l'établissement représente la garantie que lors d'opérations de mutation, ces derniers restent réservés uniquement aux enseignants de lycée professionnel. Nous continuons à dénoncer l'affectation des certifiés sur des postes de PLP pour convenance personnelle ou pour arranger le rectorat.

La Secrétaire générale nous a ensuite confirmé qu'il n'y aura plus qu'une seule DHG puisque c'est un seul RNE. A la question de la généralisation de cette procédure sur les établissements déjà concernés par cette mesure dans les années précédentes, la rectrice a répondu que ce n'est pas exclu. Nous refusons la logique rectorale qui consiste à renvoyer la responsabilité sur les CA des lycées concernés en disant que des réunions avaient eu lieu en amont pour expliquer et préparer la mise en œuvre. Les personnels, une fois de plus, avaient été souvent mis devant des faits accomplis, leurs remarques n'ayant pas été prises en compte.

**Devant la persistance du rectorat qui continue à nier toute intention cachée sur ce sujet, nous appelons les collègues des établissements déjà devenus SEP ou en passe de subir le même sort de rester vigilants et d'intervenir fortement dans les CA afin de poser toutes les questions nécessaires. Bien entendu, l'équipe du SNUEP-FSU de Grenoble reste à votre écoute et essaiera de vous apporter toute l'aide dont vous aurez besoin.**

### DÉCLARATION PRÉALABLE A LA CAPA ÉCHELON PLP du 16 mars 2017

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier les promotions d'échelon au titre de l'année scolaire 2016-2017. Il s'agit de la dernière commission sous la forme actuelle. La revalorisation de nos métiers et de nos salaires est une préoccupation majeure de notre syndicat.

C'est pourquoi le «Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations» est vu par les syndicats de la FSU comme le premier résultat de notre action collective.

Le SNUEP considère que l'ensemble de ce dispositif combine une revalorisation progressive des rémunérations, une restructuration de la carrière et une réforme de l'évaluation des enseignants. La FSU s'est prononcée par un vote positif pour ce PPCR afin d'acter auprès de nos collègues les avancées obtenues.

Cependant, même si la revalorisation proposée va dans le bon sens intégration de primes en point d'indice et l'augmentation du point d'indice de 1,2 % en deux ans arrachée par les organisations syndicales, les problèmes subsistent:

- insuffisance globale de cette revalorisation qui n'est pas un rattrapage du pouvoir d'achat perdu suite au gel du point d'indice.
- insuffisance des revalorisations des débuts de carrières ne rendant pas l'attractivité nécessaire à nos métiers.
- les modalités d'accès à la classe exceptionnelle qui ne correspondent pas à notre conception des progressions de carrière.
- le libellé de certains des 11 items dont certains d'entre eux est bien vague et qui semble s'éloigner du cœur du métier.

Le SNUEP revendique:

- la refonte des trois futures grilles indiciaires.
- l'avancement identique pour tous basé sur le rythme de grand choix pour l'ensemble des échelons.
- une entrée dans le métier à l'indice 540.
- la création d'un 12<sup>ème</sup> et 13<sup>ème</sup> échelon avec un indice 1063.
- le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation du point d'indice.
- une modification des items
- l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire

## LE SIXIÈME CONGRES DU SNUEP-FSU

Le sixième Congrès national du SNUEP-FSU a eu lieu du 27 au 31 Mars 2017 à Bourges. Accueillis au CREPS, les congressistes de toutes les académies ont pu débattre et amender les quatre thèmes présentés aux différents congrès académiques.

Thème 1 : Politiques éducatives

Thème 2 : Les métiers

Thème 3 : Droits et libertés

Thème 4 : Syndicalisation

Ces journées de travail ont été ponctuées par de nombreuses interventions de responsables syndicaux des divers syndicats de la FSU (SNES, SNEP, SNUIPP...) Bernadette Groison, Secrétaire générale FSU, n'a pas manqué de souligner les liens riches entre le SNUEP et la fédération. Un même état d'esprit de coopération, de mutualisation de nos moyens a fait consensus entre les invités et les participants au congrès. Les débats et les différentes contributions ont permis de préciser nos mandats pour les quatre prochaines années. Les discussions se sont parfois terminées tard et ont permis un échange fructueux qui contribuera à faire avancer nos idées tout en restant fidèle aux valeurs syndicales de solidarité et d'entraide. Un temps a également été consacré au rapport d'activité du SNUEP ainsi qu'au statut. D'un commun accord, le congrès a produit un communiqué de presse de soutien à la mobilisation et aux revendications des Guyanais-es.

Un grand merci aux collègues d'Orléans Tours ainsi qu'au secteur orga du national pour avoir organisé et finalisé ce congrès dont le déroulement irréprochable a permis d'alterner temps de travail et échanges plus festifs. Nous souhaitons également une bonne continuation aux collègues ayant terminé leurs mandats et la bienvenue aux nouveaux.

## RISQUE DE RÉGIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Depuis plusieurs années, des menaces récurrentes de régionalisation pèsent sur l'enseignement professionnel.

De nombreux acteurs du monde politique ne cessent de faire une promotion tapageuse de l'apprentissage avec son corollaire qui est le désengagement de l'Etat au profit des régions.

Les risques induits par une telle réforme sont nombreux :

Destruction du caractère national des diplômes

Diplômes « régionaux » qui rendraient difficile la mobilité sur le territoire national

Suppressions massives de postes, d'établissements scolaires et de secteurs de formation

Menace réelle sur l'existence de l'enseignement professionnel public

Casse du statut des personnels enseignants.....

La régionalisation n'est en fait qu'un moyen de faire des économies sur le dos des élèves les plus fragiles. En prétendant répondre aux besoins immédiats des entreprises, elle ne favorise pas l'égalité des chances, ni l'élévation du niveau de qualification.

L'absence de diplômes nationaux n'est évidemment pas la garantie d'une culture générale forte et commune à l'ensemble des élèves sur le territoire. Ces diplômes de type « bac pro régional » sont un frein à la poursuite d'études car ils ne sont pas reconnus nationalement.

Le SNUEP-FSU s'oppose à toute démarche dans ce sens, pénalisant nos élèves souvent issus des couches sociales les plus défavorisées qui aspirent à une meilleure insertion dans notre société. À cela s'ajoutent inévitablement la destruction du modèle public de l'enseignement professionnel ainsi que la disparition de nombreux postes de PLP de l'Éducation nationale.